



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : clr@snui.fr <http://www.snui.fr>

MARE FISCUM, MARE NOSTRUM,

J'Y SNUI, J'Y RESTE

Bulletin de liaison du Comité

No 27

OCTOBRE 2009

EDITO

ENCORE UNE FOIS, LES RETRAITES SONT APPELES A MONTRER LEUR MECONTENTEMENT LE 16 OCTOBRE.....

L'absence de réformes de fond pour lutter contre la crise systémique se traduit par une aggravation des conditions de vie pour la majorité de la population. La présentation du budget au-delà du déficit important qu'il entérine, n'est marquée par aucune orientation de nature à permettre une meilleure redistribution des richesses produites grâce à une meilleure justice fiscale, et n'offre aucune capacité de nature à offrir des garanties de maintien du pouvoir d'achat.

Si les banques ont déjà pu reconstituer rapidement leurs bénéfices, ce sont tous ceux, retraités et actifs qui n'ont vécu et qui ne vivent que du seul fruit de leur travail qui continuent d'être lourdement pénalisés par la baisse de leur pouvoir d'achat, par l'augmentation de leurs prélèvements sociaux, par la forte détérioration des conditions qui leur permettent l'accès à des soins de qualité. La seule politique de pénalisation des plus faibles n'est pas acceptable et il existe d'autres possibilités de financement du budget social en particulier par une participation des entreprises sur la richesse produite et non pas uniquement sur la masse salariale.

La réussite du 16 Octobre est importante pour la défense des intérêts des retraités mais elle peut être aussi un signe donné aux actifs pour également, dans l'Unité la plus totale possible, créer des conditions de mobilisation générale, à la hauteur des enjeux de cette société basée sur un certain nombre de dogmes idéologiques uniquement basés sur le profit et très loin de l'indispensable justice.

Le Comité de Liaison des Retraités du SNUI appelle tous ses adhérents à mettre tout en œuvre pour réussir le 16 Octobre.

PREPARATION DE LA JOURNEE DU 16 OCTOBRE PROCHAIN et ses suites :

Les modalités d'action portées à la connaissance de la FGR sont traditionnelles : manifestations départementales, distributions de tracts, communiqués et conférences de presse, demandes d'audiences et courriers aux préfets, sous-préfets, présidents de conseils généraux, conseillers généraux, parlementaires... Merci de vous mettre en rapport avec votre correspondant départemental du CLR et/ou avec le Secrétaire départemental de la FGR.

Le niveau de mobilisation des retraités est difficile à évaluer. Pourtant les raisons de manifester ne manquent pas. Les communiqués des organisations syndicales, et les textes votés en CE Nationale de la FGR en reprennent l'essentiel (Pouvoir d'Achat, Déremboursements, etc., etc.).

La journée du 16 octobre sera le temps fort de l'action.

Mais celle-ci pourra se poursuivre au-delà, notamment lors de la semaine bleue (19 au 24 octobre) dont le thème sera « Restons connectés ».

Pourquoi ne pas montrer que beaucoup de retraités le sont maintenant en invitant les retraités « internautes » à envoyer nos textes aux parlementaires dont ils pourront se procurer l'adresse électronique ?

PETIT PANORAMA ECONOMIQUE GLISSANT :

Données pécuniaires	3^{ème} trimestre 2008	1^{er} trimestre 2009
Inflation	+ 1%	- 0.7%
Smic mensuel	1 321 €	1 337.7 €
Smic horaire	8.71 €	8.82 €
RMI	454.63 €	454.63 €
Nombre d'allocataires RMI	1 127 000	1 130 000

EMPLOI	3^{ème} trimestre 2008	1^{er} trimestre 2009
Taux général de chômage	7.7 %	9.1 %
Chez les femmes	8.3 %	9.5 %
Chez les < de 25 ans	19.7 %	23.5%
Nombre de demandeurs d'emploi	2 114 300	2 524 500
Nombre total de chômeurs	3 232 200	3 850 500
Chômeurs > 1 an	513 600	1 102 800

Source INSEE : Pôle Emploi

Conclusion : ça ne s'arrange pas !!!

Philippe Bouffartigue

CONGRES EXTRAORDINAIRE DU SNUI LE 9 DECEMBRE 2009

Il sera l'occasion pour le SNUI d'entériner les modifications statutaires et le changement de nom que vous avez adoptés lors de l'AG. A cette même date SUD-TRESOR prononce sa dissolution et ses adhérents font le choix de rejoindre la structure syndicale, continuation du SNUI sous l'appellation Union Syndicale SNUI-SUD Trésor Solidaires. C'est dans ce cadre que le bureau du CLR a mandaté son Président pour faire les propositions suivantes aux camarades du Trésor.

Christian STEENHOUDT
CLR-SNUI

le 17 Septembre 2009

A

Dominique CAPITAINE

Secrétaire Générale de SUD-Trésor

Chère Camarade, Chère Dominique,

Suite à la création de la DGFIP et dans le cadre des suites qu'il faut donner au congrès extraordinaire de l'Union SNUI-SUD-TRESOR, du 09 Décembre prochain, le bureau du Comité de Liaison des Retraités du SNUI réuni les 14 et 15 courant, a l'honneur et le plaisir de te soumettre les propositions suivantes :

1) Bureau du Comité de Liaison des Retraités :

Il a été élu à l'AG du CLR de Mars 2009. Dans l'attente de la prochaine AG en Mars 2010, qui procédera à l'élection du nouveau bureau nous te proposons de bien vouloir désigner 2 camarades retraités de ton organisation afin que nous puissions les inviter régulièrement aux réunions de bureau du CLR. C'est avant chaque conseil syndical que les réunions se tiennent - Le lundi a-m et le mardi matin - Nous souhaitons que ces camarades se présentent ensuite pour être élus lors de l'AG.

2) Réseau des Correspondants départementaux du CLR :

Comme tu le sais nous avons un réseau de correspondants départementaux du CLR (liste ci-jointe) et nous te proposons de bien vouloir nous indiquer les camarades retraités qui accepteraient de figurer sur cette liste pour assumer cette fonction. Ils seront identifiés en qualité d'agent du Trésor.

A l'intérieur de la brochure d'accueil (jointe et que nous allons refondre et dans ce cadre, merci de bien vouloir nous apporter tes remarques, suggestions et propositions) tu pourras trouver le rôle que joue ces correspondants (page 5). A noter que ces correspondants participent également à des actions militantes mises en œuvre pour défendre les intérêts matériels et moraux des retraités et plus largement du monde du travail.

3) Fichier Adhérents :

Pour nous permettre d'intégrer dans le fichier du CLR, les adhérents retraités de SUD-TRESOR, merci de nous communiquer leurs noms, prénoms, coordonnées : adresses personnelles, téléphone, e-mail. Tu trouveras le barème des cotisations 2009 dans la brochure d'accueil.

4) Invitation à la prochaine réunion de bureau du CLR :

La prochaine réunion de bureau aura lieu les lundi 7 décembre a-m et mardi 8 décembre en matinée. En fonction de tes disponibilités nous t'invitons à participer à cette réunion à l'heure de ton choix pour évoquer tous ces sujets.

Bien entendu si tu le souhaites c'est dès à présent que toutes ces propositions (§ 1-2-3) peuvent se concrétiser.

Amitiés syndicales

La « chasse » est ouverte en Auvergne

Comme chaque année, septembre se distingue par l'ouverture de la chasse.

En Auvergne, depuis le 3 septembre, la chasse est ouverte, oui, mais il s'agit de chasse à l'homme conduite par un préfet de la République contre une famille chinoise, les « TANG-ZHOU ».

Monsieur Yuhua TANG vit sur notre territoire depuis 10 ans, son épouse Ping ZHOU depuis 6 ans. Ils se sont mariés en 2005 et ont ouvert en 2008, un commerce de restaurant très apprécié des Clermontois. Leurs 2 enfants sont nés à Clermont-Ferrand.

Le 19 août dernier, les forces de l'ordre débarquent dans le restaurant et arrêtent toute la famille : le père, la mère, Chen 4 ans et son petit frère Clément quinze mois. Direction, le centre de rétention de Rouen. Libérés le lendemain, ils sont assignés à résidence, avant leur expulsion vers la Chine. Mais, problème : la Chine refuse de reconnaître Clément, qui n'a pas de passeport et ne peut donc pas être expulsé. Qu'à cela ne tienne, on expulsera les parents, les enfants resteront en France où ils seront placés, après avoir exigé des parents la signature d'une « délégation d'autorité parentale ».

Chen, scolarisé en maternelle parle le français couramment ; il n'a pas pu faire la rentrée des classes. Depuis le mercredi 2 septembre, il doit vivre caché avec ses parents et son petit frère Clément, afin d'échapper à l'expulsion de sa famille ordonnée par le Préfet du Puy-de-Dôme.

En refusant d'être expulsée, cette famille a basculé dans la clandestinité. Ce fait divers a suscité beaucoup d'émotion et provoqué dans tout le département une mobilisation exceptionnelle. Depuis ce 2 septembre, les fugitifs sont hébergés, quelque-part en Auvergne, par les militants de différentes associations et organisations humanitaires.

Responsables politiques et syndicaux de toutes tendances, les loges du Grand Orient de France, le syndicat des avocats de France, la Ligue des Droits de l'Homme ont exigé, en vain jusqu'à présent, la régularisation de cette famille chinoise parfaitement intégrée.

Ici, cacher des pourchassés, c'est une habitude : certains qui l'ont vécu n'ont pas manqué de rappeler qu'en d'autres temps, pas très anciens, c'était des familles ou des enfants juifs qu'on avait estimé devoir cacher en Haute-Auvergne.

Ce n'est pas quand il y en a plusieurs qu'il y a problème mais avec un seul préfet comme ça, c'est déjà beaucoup trop !!!

Jacques Pelamourgues

Beaucoup d'entre nous n'ont pas connu les nouvelles règles de management dans l'Administration, entraînant de la souffrance au travail. Il y avait bien de temps en temps le « chef » qui n'était pas content parce que le nombre de CSP n'était pas atteint ou que le contentieux aurait dû être traité avant le 30 juin, statistiques semestrielles obligent. Il y avait bien de temps en temps le Chef de centre ou le Receveur qui était convoqué à la Direction pour s'expliquer sur la baisse des résultats.

Depuis une dizaine d'années, qui d'entre nous n'a pas rencontré un collègue qui se plaignait de la lente mais réelle dégradation des conditions de travail? Dégradation des relations humaines émanant de la pression journalière, et ce, quel que soit d'ailleurs le statut hiérarchique. Qui d'entre nous n'a pas entendu au moins une fois « toi tu as de la chance, tu es en retraite » ? Depuis une dizaine d'années, les chiffres sont devenus les maîtres du monde et les indicateurs ont pris le pas sur les rapports humains.

C'est pourquoi on ne saurait se désintéresser de la vague de suicides intervenue depuis le début de l'année à France Télécom. Certes, à la DGFIP, on n'en est pas encore là mais la souffrance au travail existe bel et bien quoiqu'en disent nos responsables. A la DGI la lente dégradation des conditions de travail a commencé avec la DPA (Diagnostic Plan d'Action qui fixe les obligations de résultats du service), elle s'est poursuivie avec les contrats d'objectif et leur kyrielle d'indicateurs, censés mesurer l'activité du chef, du service, de l'agent. Une fois le contrat DPA signé, le « donneur d'ordre », au nom de l'autonomie dans le travail, n'intervient plus (que le signataire se débrouille !) Congés de maladie, de maternité, nouveaux agents, difficultés d'appliquer la législation....veux pas le savoir.

Du haut en bas de la pyramide, on fait valoir que la promotion attendue, la rémunération au mérite, la prime de performance sont étroitement liées à la

réalisation des objectifs. Certains d'ailleurs n'hésiteront pas à transgresser les valeurs auxquelles ils étaient attachés pour que leurs indicateurs soient au vert. Tout est dans l'apparence, exit le travail bien fait, exit la qualité dans l'accueil du public, exit le conseil aux débutants,

On constate par ailleurs que la fusion n'a pas arrangé les choses. L'équation (fusion = rentabilité + compétitivité) renforce encore le règne du chacun pour soi. Le management par le stress, la fixation d'objectifs toujours plus ambitieux, la mobilité fonctionnelle sont devenus le nouveau mode de fonctionnement et la conséquence de la détérioration des rapports entre collègues.

Tout cela fonctionne tant que les objectifs sont atteints mais dès que les indicateurs virent au rouge, cet univers de reconnaissance s'écroule. Même si la cause de cette dégradation est externe, dans une gestion individualisée, c'est toujours de la faute de l'individu qui n'a pas su faire face. L'organisation du travail, les changements de structure, ne sont jamais remis en cause. Pour ce système idéologique la faille est à rechercher dans le comportement humain.

En réalité, dans ce type de schéma, ce sont les plus engagés professionnellement qui souffrent le plus. La compétitivité à outrance fait des dégâts à la fois sur le plan physique et sur le plan psychologique. La nouvelle organisation du travail et la création de la DGFIP ont détruit ce que beaucoup d'entre nous ont connu à savoir l'esprit d'équipe, la solidarité dans le travail, le respect de la personne sans pour autant améliorer les performances. Le constat pour l'instant est amer mais faisons confiance aux jeunes générations et aux organisations syndicales pour relever le défi et ne pas se laisser entraîner dans la spirale infernale qui a conduit, ces derniers temps, des salariés de France Télécom à l'irréparable.

Michel Soufflet

JUSTICE FISCALE EUROPEENNE, UN LEURRE ?

Selon les informations les plus récentes émanant de la Commission Européenne, les recettes fiscales de l'Union représentaient, fin 2007, l'équivalent de **39,8% du produit intérieur brut (PIB)** de la zone. Comme dit la chanson, « c'est beaucoup et c'est bien peu » !

C'est beaucoup puisque ce niveau de prélèvement est supérieur d'environ 12 points de PIB à ceux constatés aux Etats-Unis et au Japon.

C'est bien peu si l'on se fonde sur le rôle social redistributif qui devrait être assuré par les systèmes fiscaux.

Un petit zoom : en 2008, la moyenne européenne des taux d'imposition sur les tranches supérieures des hauts revenus s'établissait à 37,8%. La France, avec ses 45,8%, se situe loin au dessus des 10% de la Bulgarie, mais largement derrière les 59% du Danemark qui ne dispose peut-être pas d'un bouclier fiscal. Cela dit depuis 1995, le chœur européen chante à l'unisson les vertus d'un abaissement significatif des taux d'imposition.

Champion de la catégorie des moins offrants, l'impôt sur les sociétés a vu son taux moyen passer de 37,5% en 1995 à 23,5%, en 2009 (la zone euro, avec 25,9% restant un peu plus accapareuse!). Certes, son produit n'a pas baissé car nombre d'Etats européens ont parallèlement élargi les bases de taxation, mais il n'empêche que la fiscalité des sociétés demeure toujours plus attractive dans les montages divers que la fiscalité sur les revenus.

Bien entendu, la grosse éponge reste l'impôt à la consommation, injustement égalitaire, qui, sous réserve du cadeau aux patrons de bistrot français, joue à la petite bête qui monte, qui monte et se situe en moyenne autour de 22%.

Avec la crise, beaucoup de choses ont été dites par les hommes politiques avec même parfois des trémolos dans la voix et des soupirs d'indignation. Mais apparemment l'heure du « grand soir » de la justice fiscale européenne ne réveillera pas de sitôt Big Ben et les horloges des bourses de valeurs.

Que les riches actionnaires complexés se rassurent, les profits qui les irriguent dorment encore bien au chaud et les tsunamis redistributifs ne sont pas pour demain !

Philippe Bouffartigue

LES SIGLES DE LA JUNGLE ... suite :

Pour vous aider à décrypter les sigles que vous pouvez trouver dans l'Unité

AAPI : agent administratif principal des Impôts. C'est l'appellation du grade de fin de carrière des agents cadres C.

BNDP : banque nationale des données patrimoniales. C'est une banque informatique des données concernant les actes de mutation + les déclarations de succession des biens mobiliers et immobiliers. Utilisateurs Fiscalité Immobilière et Conservations des Hypothèques.

GLOBE : Gestion Littérale par Outils Bureautiques Elaborés par la FI. C'est une aide à la rédaction des notifications de redressements et au suivi des procédures.

ŒIL : Observatoire des Evaluations Immobilières Locales. C'est aussi une banque informatique de données qui est utilisée pour déceler les insuffisances de valeurs. Il est alimenté par la saisie d'extraits d'actes et sert en particulier aux FI pour l'ISF.

DOS : Document d'Orientations stratégiques voulu par le Directeur Général de la DGFIP et qui est de fait un contrat de performance qui ne veut pas dire son nom. Il fixe les grands objectifs (et les indicateurs) pour chaque grande mission de la nouvelle administration.

PRS (pôle recouvrement spécialisé) : généralement 1 par département. C'est la fusion du pôle de recouvrement forcé de la DGI avec le pôle de recouvrement contentieux de la Comptabilité publique. Il traite les dossiers à problèmes qui lui sont transmis par les SIE et SIP (voir explication de ces sigles dans le N° 26) en fonction soit d'un seuil de compétence soit de leur complexité.

SOU MIS A VOTRE REFLEXION, A VOS REACTIONS.....

Depuis de nombreuses années le SNUI a eu des contacts suivis avec le Syndicat de la Magistrature et c'est pourquoi nous avons estimé intéressant de vous faire connaître la position d'une des anciennes adhérentes de ce syndicat.

Supprimer le juge d'instruction ? Le «coup de gueule» d'Eva JOLY, ancienne magistrate

Monsieur le président, Supprimer le juge d'instruction ne constitue pas une simple réforme de notre système pénal, mais porte atteinte au plus haut de nos principes, celui de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice à l'égard du pouvoir politique. Votre discours ne mentionne aucune garantie d'indépendance pour les enquêtes. Ce silence, dans un domaine qui constitutionnellement vous échoit, porte la marque du stratagème politique. Mais le verbe haut et toute la rhétorique du monde ne suffiront pas pour convaincre les Français qu'un parquet soumis aux instructions du ministre constitue une meilleure garantie pour le justiciable qu'un juge indépendant.

Vous affirmez que notre pays est marqué par une tradition de "rivalité" entre le politique et le judiciaire. La rivalité n'est pas du côté des juges, elle est le fruit de la peur des politiques. Vous pensez que la légitimité politique prime sur tous les pouvoirs. Or c'est précisément pour contenir le désir de toute-puissance qui s'empare naturellement des gouvernants que les Lumières ont forgé le concept de séparation des pouvoirs.

John Locke l'a observé justement: "C'est une expérience éternelle, que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites." Il ne fait pas bon en France incarner une de ces limites. Plus d'un magistrat en France peut en témoigner.

Qui peut encore croire que le juge d'instruction est "l'homme le plus puissant de France" ? Certainement pas vous, Monsieur le président. L'homme le plus puissant de France, c'est vous. Vous avez le pouvoir de faire saisir un tribunal arbitral qui attribue 285 millions d'euros à un de vos soutiens. Vous avez le pouvoir de déguiser une grâce individuelle à un préfet dévoyé en grâce collective.

LE SPECTACLE DE L'IMPUNITÉ

A de rares exceptions, en matière financière, il n'y a plus que des enquêtes préliminaires, et des dossiers bouclés dorment dans les tiroirs. La liste des enquêtes non effectuées est impressionnante : les soupçons de corruption à l'encontre de Christian Poncelet, ex-président du Sénat ; les flux financiers allégués de Jacques Chirac au Japon ; les fortunes apparemment mal acquises des présidents africains placées en France ; le rôle supposé de la BNP Paribas dans les montages corrupteurs au Congo-Brazzaville et Congo-Kinshasa. La justice aurait dû enquêter pour crever l'abcès. Elle ne l'a pas fait, laissant se répandre le poison du soupçon et le spectacle de l'impunité. Une justice dépendante, c'est une justice qui n'ouvre pas d'enquête lorsque les faits déplaisent au pouvoir. Rappelez-vous du massacre des Algériens à Paris le 17 octobre 1961. Il n'y eut jamais aucune enquête ! Aucune condamnation ! Parce que le parquet ne le jugea pas opportun. Est-ce cette face-là de la justice qu'il faut faire ressortir au XXI^e siècle ?

Le juge d'instruction est le fruit de notre histoire. Il n'existe pas ou a disparu en dehors de nos frontières. Il peut évidemment être supprimé, mais à condition que sa disparition entraîne davantage de démocratie et non davantage d'arbitraire. Peu importe qui mène les enquêtes pourvu que les magistrats soient préservés des pressions ; pourvu que les investigations puissent être conduites, ne soient pas étouffées dans l'œuf.

Vous voulez confier les enquêtes au parquet ? Cela se peut, mais il faut alors rendre le parquet indépendant de votre pouvoir, ce qui, vous en conviendrez, n'a guère été votre choix.

Les contempteurs des juges d'instruction affirment qu'il est impossible d'instruire à charge et à décharge. Si le parquet enquête, il héritera du même dilemme. A moins que vous n'ayez l'intention d'accorder aux avocats un pouvoir d'enquête. Non seulement la justice sera aux ordres, mais elle deviendra inégalitaire, à l'image de la justice américaine. En somme, vous aurez pris le pire des deux systèmes : l'arbitraire et l'inégalité.

Face à un projet qui foule aux pieds l'idéal de 1789 d'égalité des citoyens devant la loi, face à une réforme qui risque de transformer notre pays en République oligarchique, à la solde de quelques-uns, j'appelle les Françaises et les Français épris de justice à la mobilisation contre votre projet.

Eva Joly, ancienne magistrate

CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX CLR

Au 1er Octobre le CLR peut compter sur 85 correspondants départementaux.

Bienvenue aux nouveaux et remerciements à tous d'avoir bien voulu prendre en charge cette fonction essentielle pour la continuation du syndicalisme de proximité pour les adhérents du CLR.

Pour les contacter vous pouvez demander leurs coordonnées soit au Secrétaire de Section départemental des actifs, soit à Marie-Anne Dauga au Bureau National (01-44-64-64-38)

Section nom prénom

010 CADET JEAN
020 BOURLET JEAN LOUIS
050 PAPIN FRANCIS
060 CHARCONNET PIERRE
070 ROURE MICHEL
090 MARTINEZ ROBERT
120 COURCIER ANDRE
132 MALVEZIN MICHELE
140 ESCLAPEZ CYRILLE
150 POLONAIIS MARIE ODILE
160 BOUYE ELIANE
170 BERNIER DANIEL
180 COMTE MARYSE
201 MENEGATTI JEAN MICHEL
201 PAOLI CHRISTIANE
220 CLERAN RAYMOND
230 JAMOT YVETTE
250 BOIVIN JOCELYNE
250 GRIFFAUT CHRISTIANE
260 SALVAN FRANCIS
280 MOTTIER REMY
290 BORGNE FRANCOISE
290 BRETON JEAN PIERRE
300 ILDEVERT BERNARD
310 DARGENT DANIEL
310 PENSARINI LEON
330 PAPONE JEAN PAUL
340 ROTH DANIEL
350 BODIGUEL RAYMOND
350 PAUGAM BERNADETTE
380 PERNOIS FRANCIS
390 VUILLAUME DENISE
400 POUBLAN IRENE
400 SECALOT JEAN JACQUES
440 CORTEZ NICOLE
440 THEBAUD CLAUDINE
460 CONEJERO GERARD
470 VIGNEAU MARIE FRANCE
490 BORDAS GUY
520 LALLEMENT MONIQUE
540 GUIGNOT CLAUDE
550 ANTION CLAUDE
550 ANTION DANIEL

Section nom prénom

560 LECHAUX JEAN CLAUDE
570 NOIRE JEAN PIERRE
580 GARGASI ALAIN
591 DUQUENOY JEAN CLAUDE
591 RENAUD CHARPENTIER ALAIN
592 DELFOLIE JEAN CLAUDE
600 FLEURIAL GUY
610 MARCEROU JEAN
620 EGLOFF RICHARD
630 HADDOU GEORGES
630 MOORE PAQUITA
640 GLEYZE ALEXIS
640 REGOURDAL CHRISTIAN
650 DUCASA JEAN
660 VIDAL ALAIN
670 HELMERINGER SUZANNE
670 LERCH JEAN PAUL
680 MALDONADO JEAN-LOUIS
690 IMBERT ROGER
690 LOUIS CHANTAL
710 JARJAT JOSETTE
730 CAVAILLES ALAIN
740 PAQUET JEAN PIERRE
760 COFFINOT JANINE
770 BAE ANDRE DOMINIQUE
780 MANIERE GILBERT
800 SOUFFLET MICHEL
810 DACHARY CHRISTIAN
830 SERVIERES ROGER
840 GALENO ELIANE
850 BORDEVAIRE HERVE
860 PAIREMAURE FRANCOIS
870 CASTELLANI DOMINIQUE
870 GAUTHERIE ALAIN
870 SAR BERNARD
880 BOULEAU JEAN CLAUDE
900 LIGIBEL GILBERT
910 PALLANT DENIS
922 BOUFFARTIGUE PHILIPPE
940 CLAIRET MONIQUE
950 BERNA GERARD
972 LARCHER LILIANE
974 RIVIERE MARCEL

SONDAGE

Concernant l'AG annuelle du CLR, prévue le 11 Mars 2010 à PARIS

Exposé des motifs :

- Nous avons dépassé les 2000 Adhérents, nous étions 1785 l'an dernier
- Chaque année le nombre de participants à l'AG augmente, cette année la participation avait pratiquement remplie la salle de réunion du BN
- *Il est donc important d'avoir une première idée du nombre de participants pour l'an prochain afin de savoir s'il faut se mettre à la recherche d'une salle pour la réunion, hors du BN.*
- Pour trouver et réserver une salle proche du BN il faut donc si prendre très tôt. C'est pourquoi le bureau du CLR a déjà fixé le principe de la date au 11 Mars.
- Le repas en commun devrait pouvoir encore être pris dans les 2 salles au BN
- Il est évident qu'il est difficile de savoir aussi longtemps à l'avance si votre calendrier vous permettra de venir ou pas mais,
- *Pour ceux qui ont l'intention d'assister à notre AG le 11 Mars de l'an prochain, merci de répondre à ce sondage en nous renvoyant le papillon ci-dessous*

NOM

Prénom

Département

déclare que j'ai l'intention de participer à l'AG du CLR à PARIS le 11-03-2010

SIGNATURE

A retourner le plus rapidement possible à
CLR-SNUI 80-82 Rue de Montreuil 75011 PARIS

MERCI

AUDIENCE INTERSYNDICALE NATIONALE OCT 2009

La FGR-FP, les UCR CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et l'UNSA Retraités

ont été reçues au ministère du travail :

AUCUNE REPONSE SATISFAISANTE N' A ETE APPORTEE

COMPTE-RENDU FAIT PAR LA FGR

En réponse aux demandes d'audience envoyées à l'issue de l'inter UCR du 2 septembre dernier, le conseiller chargé des retraites et celui chargé du secteur médico-social auprès du ministère du travail ont reçu la délégation, lundi 5 octobre.

Trois sujets étaient à l'ordre du jour de l'audience :

- la prise en charge de la perte d'autonomie
- la santé
- les retraites

En préambule nous leur avons rappelé l'action en préparation, action qui prendra des formes diverses pour exprimer la même colère, les mêmes inquiétudes et dénoncer les mêmes difficultés à vivre.

*** La prise en charge de la perte d'autonomie**

Les conseillers comprennent l'impatience que nous manifestons devant la lenteur du traitement du dossier. Il ne faut surtout pas douter de la volonté du ministre de faire avancer le dossier. Mais cette question entraîne beaucoup de travail. Les besoins sont croissants. Il faut trouver les moyens de répondre aux besoins des uns et des autres tout en rendant au ministère du budget les comptes qu'il demande.

Aucune piste n'est privilégiée mais des efforts seront demandés. Il faut donc faire progresser la prise de conscience du problème et le diagnostic dans l'opinion publique.

Jusqu'à présent le débat est resté entre techniciens.

Il continuera au parlement qui prendra les décisions. (*Sans précision sur la date !*)

*** La santé**

Comme la ministre de la santé avait transmis notre demande d'audience au ministre du travail, nous espérions la présence d'un de ces conseillers lors de l'audience présente. Ce ne fut pas le cas. Le sujet ne relevant pas de nos interlocuteurs, ils nous ont assuré de leur intervention auprès de la ministre de la santé pour qu'elle nous accorde une audience à son tour.

*** Les retraites**

Pour le conseiller « retraite »

« les pensions ne baissent pas et le pouvoir d'achat des retraités non plus.

En 2008 la revalorisation « exceptionnelle » de septembre a permis d'éviter tout écart entre inflation et revalorisation. Le système de revalorisation mis en place en 2008 est meilleur que le système précédent.

Quant aux petites retraites, un effort sans pareil a été réalisé. Réclamer qu'aucune retraite ne soit inférieure au SMIC c'est de la démagogie. L'effort de mener à 85% du SMIC au minimum toute retraite à taux plein sera poursuivi. Il y a un problème de financement des retraites qu'on ne peut nier. Le déficit de la branche retraite est actuellement de 8 milliards d'euros, ce qui n'est rien par rapport à ce qui nous attend !

Le rendez-vous de 2010 sur les retraites est une « chance ». Il permettra de parler du problème. »

Conclusion du CLR-SNUI

Aucune réponse satisfaisante n'a été apportée et si ce type de rencontre est important pour faire entendre les demandes, c'est la réussite de la journée nationale d'action du 16 Octobre qui pourra peser pour obtenir des évolutions positives.